

COMMUNIQUÉ DE PRESSE // Vendredi 7 avril 2023

VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER AUX ÉCHANGES ET DONNER VOTRE AVIS SUR LES ENJEUX DE LA MOBILITÉ POUR LE TERRITOIRE DE LA CUA ?

Candidatez au Comité des Partenaires de la Mobilité

QU'EST-CE QUE LE COMITÉ DES PARTENAIRES DE LA MOBILITÉ ?

Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), la Communauté Urbaine d'Alençon est compétente pour organiser et développer les services réguliers de transport public, les services de transport à la demande, de transport scolaire, de mobilité active, partagée, solidaire.

La loi d'Orientation des Mobilités* a prévu qu'un Comité des Partenaires de la Mobilité soit instauré par chaque AOM, afin de renforcer la place des employeurs et des usagers pour toute évolution majeure de l'offre de mobilité, de la politique tarifaire et pour échanger sur la qualité des services et l'information mises en place auprès des usagers.

Le Comité des Partenaires de la CUA sera composé **des représentants du monde économique et associatif et de 5 habitants volontaires.**

QUI ET COMMENT REJOINDRE LE COMITÉ DES PARTENAIRES DE LA CUA EN TANT QU'HABITANT DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE ?

Il faut :

- Avoir plus de 18 ans
- Résider sur le territoire de la Communauté Urbaine d'Alençon

* La Loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 a introduit aux termes de son article 15, la création d'un Comité des partenaires, dont les modalités de création ont été codifiées à l'article L.1231-5 du Code des transports, lui-même précisé dans le cadre de l'entrée en vigueur de la Loi Climat et Résilience n°2021-1104 du 22 août 2021.

COMMENT DÉPOSER VOTRE CANDIDATURE ?

Vous devez vous inscrire en adressant ce formulaire (lien PDF) avant **le 28 avril 2023** :

- Soit par mail à mobilite@cu-alencon.fr
- Soit par courrier à Communauté Urbaine d'Alençon Mission mobilité – Place Foch – 61014 Alençon cedex
- Soit en ligne – <https://cutt.ly/p2DfVp7>
- Soit par téléphone au 02 33 80 87 54

Si le nombre de candidatures devait dépasser le nombre de sièges, **un tirage au sort** s'effectuerait dans le courant de la semaine du **2 au 5 mai 2023** à Alençon.



La configuration du Comité est fixée pour **4 années, soit jusqu'en 2027** et se réunira à raison d'une réunion annuelle minimum (soit 4 réunions au total).

La première réunion du Comité des Partenaires se tiendra **mardi 9 mai 2023** à Alençon. Les représentants professionnels et associatifs feront l'objet d'une invitation

distincte par la Communauté Urbaine d'Alençon.

CONTACT PRESSE

Direction de la Communication

02 33 32 40 58 // communication-cu@cu-alencon.fr

www.cu-alencon.fr

